



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 17564

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la possibilité d'extension du financement des organisations de spectacles par le mécénat des particuliers. En effet, les festivals, par exemple, assujettis aux impôts commerciaux, ne peuvent accueillir des dons privés, leur ôtant de précieuses ressources, en ces temps de fortes contraintes financières. Or le financement par des particuliers (sous forme de dons - même minimes - ou de cotisations, elles-mêmes déductibles) favoriserait le souhait réel des habitants concernés, de s'impliquer dans le développement culturel de leur territoire, comme le montre la forte croissance des spectacles populaires historiques et culturels sur le plan local, avec une très forte participation des bénévoles. En conséquence, il lui demande si elle prévoit d'intégrer, dans l'article 200 du CGI, relatif au mécénat des particuliers, un alinéa supplémentaire allant dans ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17564

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2008, page 1524

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)